

A – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse de domicile : _____
 Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Date de naissance : / /

Situation familiale :

Célibataire Marié(e) Union libre Pacsé(e)
 Divorcé(e) Veuf(ve)

B – COMPOSITION ET RESSOURCES DU FOYER

Nombre de personnes composant le foyer (y compris le demandeur) : _____

Nombre d'enfants à charge de moins de 16 ans : _____

Bénéficiez-vous de minima sociaux (RSA, Prime d'activité, AAH) : Oui Non

Etes-vous indemnisé comme demandeur d'emploi : Oui Non

Votre revenu professionnel moyen mensuel en 2019 (salaire lié à l'activité) : _____ €

Ressources du foyer en euros (de janvier à la date de dépôt du dossier) :

		Janv. 2020	Fév. 2020	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020	Juil. 2020	Août 2020	Sept. 2020	Oct. 2020	Nov. 2020	Déc. 2020
REVENUS DU DEMANDEUR	Votre revenu professionnel												
	Minima sociaux (RSA, Prime d'activité, AAH)												
	Allocation Pôle Emploi (ARE,...)												
	Indemnités journalières												
	Autres revenus (CDD, Intérim, Retraite,...)												
REVENUS DU FOYER	Revenus du conjoint												
	Autres revenus (locatifs, dividendes,...)												
TOTAL :													

Description des difficultés rencontrées pour subvenir aux besoins du foyer (situation, charges et dépenses loyer, habitation, pension alimentaire, autres...) :

.....

.....

F – JUSTIFICATIFS À FOURNIR

- Copie de toute pièce établissant la régularité du séjour du demandeur sur le territoire national
- RIB personnel du demandeur à l'adresse du domicile actuel

Le dépôt des dossiers se fera à l'adresse mail suivante : prevention.precarite@cd31.fr

Attestation sur l'honneur

Je soussigné M Mmeatteste sur l'honneur que l'ensemble des déclarations du dossier de demande transmis au Conseil départemental de la Haute-Garonne sont exactes.

Signature

Je reconnais être informé que le fait de faire une fausse déclaration m'expose à des sanctions pénales pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende.

À noter : le service instructeur pourra être amené à vous demander des pièces complémentaires et/ou justificatives pour permettre l'examen de votre situation.

